

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 22 (1884)
Heft: 35

Artikel: Antoinette-Marceline : [suite]
Autor: Séguin, Alfred
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188350>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lo pére Penatse, à sa moo, laissà dou valets que sè duront partadzi son bin. Yon dè cllião valets, lo Sami, étai on brâvo coo, qu'avâi bon tieu et bouna concheince ; ma qu'étai on bocon brelurin. L'avâi lo diablio po allâ roudâ, et quartettâvè pi on pou trâo, que ma fâi l'étai soveint bramâ pè l'hotô, kâ l'est veré dè derè que manquâvè onco bin dâi vouarbès et que l'arâi pu sè mî conduirè ; mà, quand mémo, lè dzeins lo recriâvont gaillâ, kâ l'étai serviable et n'arâi pas fê too à n'on tavan.

Son frârè, l'Ugène, étai tot lo contréro : l'étai on sâcro à l'ovradzo. Adé lévâ devant dzo, ne pésai pas on momeint et ne mettai quasu jamé lè pi ào cabaret ; et tot parâi lè dzeins ne l'amâvont pas, kâ n'étai pas tant dè parola, et quand on avâi à férè avoué li, sè faillai veilli que ne vo fassè pas dâi coquinéri. Ne viquessâi què po l'ardzeint et on desâi mémameint que s'étai dza met dè coté onna troupa dè millè francs, à catson dè son pére et dè son frârè. Enfin quiet ! atant on amâvè Sami quand bin l'étai on bocon route, atant on caïve Ugène po cein que l'étai rapace et bracaillon.

Lo pére Penatse étai moo sein férè dè testameint, et coumeint lè valets ne sè tsaillessont pas dè restâ per einseimbllo sè duront partadzi.

— Ora, se fe Ugène à son frârè, coumeint vollein-no férè ; faut te vouâiti cauquon po férè lo partadzo ; ào bin se ne volliein lo férè no mémo ?

— Ah, baque ! se repond Sami, que ne pensâvè pas pi à sè démaufiâ dè son frârè, que vâo-tou férè veni cauquon perquie ! tè que te cognâi mî lo cadastré què mè, fâ duè porchons parâîrè dâo domâine et ne tirereint âi boutsè.

Ugène, tot conteint dè poâi férè à sa fantasi, sè met à l'ovradzo, et l'arreindzè se bin lè z'afférès que tot lo bon sè trovâ d'on coté et tot lo crouïo dè l'autro, que la bouna porchon vaillessâi mé dè quattro iadzo què l'autra ; et po étrè sù que la bouna part lâi manquâi pas, l'allâ vai on espèce dè gratta-papâi que ne vaillessâi pas mé què li, po férè lè bellets po teri ào sort. L'avâi étai décidâ avoué Sami qu'on farâi dou beliets : on mimero 1 et on mimero 2. Lo 1 dévessâi étrè onna porchon (la bouna), et lo 2, l'autra (la crouïe). Lo gratta-papâi qu'avâi reçu dè l'ardzeint d'Ugène po lâi férè avâi lo bon, fe dou bellets qu'aviont ti lè dou lo mimero 2 et le mette dein son tsapé. L'alliront criâ Sami qu'étai pè lo cabaret et qu'amena avoué li on part dè témoins po vairè teri ao sort et quand furont quie, Ugène dit :

— Po que n'iaussè rein à derè, faut que Sami terai lo premi, et suivant lo beliet que l'arâ, l'est mè qu'aré l'autro.

Sami qu'étai adé d'accôo et qu'étai on bocon allumâ, fourrâ sa man dein lo tsapé, preind on beliet et ein pliaice dè l'âovri, lo sè met dein la botse et l'avâlè ein deseint, po rirè : tant pis ! medzo mon bin.

— Que fas-tou, tsancro dè tâdié, se lâi fa son frârè tot furieux ? Ora on ne sâ pas quin beliet t'as z'u !

— Et porquie pas, se repond Sami, n'ia qu'à vouâiti quin mimero lâi a dein lo tsapé : se l'est lo 2, l'est mè qu'â z'u lo 1 et se l'est lo 1, l'est mè qu'â lo 2.

Ugène ne volliâvè rein dè cein et volliâvè reférè ;

mâ Sami et sè z'amis, que sè démaufiâvont d'oquie, n'ont pas volliu, et ein âovresseint lo beliet que restâvè, l'on trovâ lo mimero 2 qu'a don étâ la porchon à Ugène, la crouïe ; tandi que Sami à z'u la bouna, et l'est dinsè que po avâi volliu tot lo bon ein fâseint too à son frârè, l'Ugène n'a z'u què lo crouïo.

ANTOINETTE-MARCELINE.

VI

Aux cris de Simone, aux appels d'Eustache, étaient accourus tous les moissonneurs.

Grand tumulte. Echange d'avis contradictoires, n'avancant à rien, dépensant même de précieux instants.

La Giraude, à travers ses gémissements, accusait Marceline de l'avoir conduite avec intention vers le dangereux amas de pierres et de broussailles. Ce fut un débordement d'injures, d'imputations odieuses, qui, heureusement, se confondirent avec le bruit général.

Durant ce temps, que faisait l'incriminée ?

Elle avait tout de suite écrasé du pied la bête venimeuse. Puis, évoquant le souvenir de ce qu'elle avait lu ou entendu, songeant exclusivement à l'urgencée de moyens énergiques, la généreuse fille n'hésita pas une seconde. Elle arracha le bas. Elle se mit à sucer la plaie, afin d'extraire le venin qui, sans doute, n'avait pas encore été plus loin.

Tant de présence d'esprit, tant de vaillance, ne devaient pas être connus immédiatement de La Giraude.

Cette femme, que dominait la peur de mourir, venait de s'évanouir.

Un brancard fut improvisé. On la transporta chez les amis, voisins de la ferme, dont elle recevait l'hospitalité depuis quelque jours.

On pense que les félicitations ne furent pas marchandées à la belle moissonneuse, laquelle, du reste, n'avait pas besoin de ce trait héroïque pour être l'objet d'une considération tout à fait exceptionnelle.

Ce qui précède remontait à quarante-huit heures, lorsque nous transportâmes notre récit à la ferme.

Les propriétaires de Cour-Neuve étaient moins gais, moins expansifs que leur entourage, parce que le moment était arrivé de se séparer d'Antoinette Perrin.

L'idée de ne plus voir cette jeune fille les troubloit infinitement. Aussi, l'ayant prise en particulier, lui demandèrent-ils sans préambule :

— Pourquoi nous quitter ? Etes-vous sûre de trouver mieux ailleurs ?

A cette ouverture, notre héroïne devint pourpre de joie.

Il y avait donc chance de réussir ? Elle avançait donc vers le terme de ses vœux et Jean-Louis en serait quitte pour la chérir davantage, ayant eu l'occasion de juger à l'intensité de sa douleur l'intensité de son amour ?

L'agitation qu'elle ne sut pas cacher fut attribuée aux avantages matériels de l'engagement qui lui était offert.

Eustache se plut à détailler :

— Vous recevrez quarante écus de gages, plus une robe de droguet au bout de l'année.

— Avec cela, une paire de sabots et deux mouchoirs de tête, prit sur elle d'ajouter Simone.

— On ne vous traitera point comme une mercenaire, promit Dutilleul. Vous aurez votre chambre. Nos gens de service vous obéiront comme à nous.

C'était superbe. C'était surtout de la part de gens réputés avares une faveur inouïe. Antoinette-Marceline, observatrice de toutes choses, le savait aussi bien que personne.

On l'entendit demander avec un sourire éblouissant, car il reflétait l'état de son âme :

— Vous tenez donc beaucoup à moi ?

— Vous nous avez ensorcelés, avoua Simone ; et puis, reprit-elle, d'accord avec son mari dont le silence approuvait son langage, nous ne sommes pas heureux, voyez-vous !

— Ah ! s'étonna moins que ne s'émut Antoinette-Marceline.

— Une affection nous manque.

A ces mots, la fermière soupira. Peu s'en fallut qu'elle se mit à pleurer.

La jeune paysanne, entraînée à plus de hardiesse que jamais avec la perspective d'un bénéfice égal, dit, affectant l'ignorance complète que rendait naturel son état d'étrangère :

— C'est vrai... vous n'avez pas d'enfants ?

Le visage d'Eustache se rembrunit. Simone, le cœur gonflé, murmura :

— Nous avions un fils.

— Eh bien ?

La fermière se tut. L'homme, très agité, fit le tour de la chambre.

Alors, Antoinette-Marceline, autorisée à parler ainsi par la manière dont on la traitait depuis une demi-heure, continua :

— Dites-moi tout. Je mérite votre confiance ; et cela fait tant de bien d'épancher son cœur dans celui d'une amie !

— Ah ! s'écria Simone, tandis qu'Eustache s'arrêtait pour écouter, vous nous comprenez, vous ! On vous avait bien jugée. Il y a en vous l'étoffe d'une vraie femme !

Aussitôt commencèrent de douloureuses confidences ; puis, lorsqu'elles furent terminées :

— Vous savez à présent comme nous, ajouta Dutilleul, que notre fils n'est déjà plus digne de ce nom.

— Parce qu'il a choisi une femme sans dot ? Mais je ne suis pas plus riche et vous n'êtes pas loin de me considérer comme... comme si j'appartenais à votre famille ? osa prétendre Marceline-Antoinette.

— Non pas ! rectifia le propriétaire de Cour-Neuve, d'un ton qui, malgré sa douceur, maintenait entre eux une distance ; et pourtant, fut-il prompt à reconnaître, plus d'une de nos parentes ne vous vaut point. Oh ! certes : s'il fallait vous mettre à la place de l'une d'elles, ce n'est pas moi qui voudrais m'y opposer. (A suivre.)

Boutades.

Il y a une quinzaine de jours, madame R... donnait une soirée musicale. Le salon était chauffé à blanc par la température étouffante de la saison, la flamme des lustres et l'haleine des invités. Un pianiste à longs cheveux se met à exécuter une sonate hérisée de quadruples croches, en s'agitant comme un possédé dans ce vertige de notes. Le morceau terminé, la maîtresse de la maison s'avance, transportée, vers l'artiste haletant et ruisselant :

— Ah ! monsieur, que de remerciements ! j'ai entendu Thalberg, j'ai entendu Prudent...

— Madame ! murmure le pianiste avec la confusion de la modestie.

— J'ai entendu Rubinstein...

— Madame, de grâce !...

— J'ai entendu le grand Liszt lui-même...

— Oh ! c'est trop, madame...

— J'ai entendu les plus grands maîtres, monsieur ! mais jamais, jamais je n'ai vu un pianiste transpirer autant que vous.

Une affaire d'honneur.

La scène se passe entre un propriétaire avare et un locataire qui a toujours quelque chose à réclamer.

Le locataire se plaint avec aigreur que l'appartement qu'il occupe est en très mauvais état. Le propriétaire se refuse énergiquement à faire un sou de dépense.

La discussion s'échauffe, s'envenime, on en vient aux gros mots, et le propriétaire exaspéré applique un soufflet retentissant sur la joue du locataire.

Le lendemain, deux messieurs à moustache farouche, à redingote boutonnée jusqu'au col, se présentent gravement chez le premier, et lui remettent une lettre ainsi conçue :

« Monsieur, après ce qui s'est passé hier, vous comprendrez que les choses ne peuvent pas rester ainsi. Je suis l'offensé, j'ai droit à une réparation. J'exige que vous répariez la tapisserie de ma chambre. Mes témoins régleront avec vous la couleur du papier. »

La jolie madame *** est dans la période critique où une femme n'avoue plus son âge depuis longtemps. Elle voudrait faire croire qu'elle n'a que 28 ans, mais on sait qu'elle tarde d'une douzaine d'années sur son acte de naissance.

L'autre jour, on parlait du choléra, etc.

— Bah ! dit-elle, après tout, le choléra est une maladie comme une autre. Pour moi, il ne me fait pas peur.

— Non, répondit une voisine, c'est plutôt la quarantaine.

De tous les fonctionnaires publics à qui la peur du choléra a fait pousser jusqu'à l'excès les précautions sanitaires, celui qui doit obtenir la palme, est, sans contredit, le directeur d'un établissement bavarrois qui vient de publier un arrêté, dont un des articles vaut son pesant d'or. Voici cet article dans son admirable simplicité :

« Pour le moment, nous ne croyons pas devoir faire préparer des cercueils ; mais nous invitons, dès aujourd'hui, les menuisiers à se munir du bois nécessaire pour en confectionner. »

Voilà qui est rassurant pour ses administrés.

LIQUEUR D'ABRICOTS.

Abricots 30
Vin blanc 4 litres.

Mettez sur le feu dans une bassine, et laissez bouillir pendant dix minutes ; quand l'ébullition commence, ajoutez :

Sucre blanc concassé 1 kilog.
Esprit de vin à 33° 1 litre.
Cannelle 10 grammes.

On retire la bassine du feu, on couvre bien le mélange, on laisse infuser pendant cinq jours, on passe, on filtre et l'on met en bouteille.

L. MONNET.

IMPRIMERIE HOWARD GUILLOUD & Cie.